



Suivi des dossiers de l'Association des riverains du lac Saint-Charles

Bulletin d'information

Deuxième Édition hiver 2008

Projet de règlement
La Ville de Québec a voulu, le 3 décembre dernier, faire adopter un nouveau règlement très contraignant face au reboisement des berges privées du lac Saint-Charles

Page 1

Projet de reboisement
Grande collaboration entre les riverains du lac et le Centre de Formation Fierbourg secteur vert

Page 2



Lettre à la Mairesse de Stoneham



Plusieurs riverains de Stoneham, ainsi que l'ARLSC lui ont envoyé une lettre de mécontentement!

Page 3

Réponse de la Mairesse de Stoneham

Les démarches des riverains de Stoneham font ressortir LA grande lacune des plantations : La non consultation des citoyens riverains!

Page 3

Lettre citoyenne

L'abus de droit de la Ville de Québec dans le dossier du reboisement de ses rives autour du lac Saint-Charles soulève l'incompréhension et l'indignation de plusieurs riverains.

A lire: Lettre citoyenne

Page 4-5

Ville de Québec

Projet de règlement

Après avoir essayé en douce d'adopter le projet de règlement dans le tumulte des élections, le comité exécutif de la Ville de Québec a dû se rendre à l'évidence! Sans consultation, la collaboration des riverains sera laborieuse!

Depuis plusieurs mois, l'ARLSC se prépare en vue de la création de ce projet de règlement. Nous souhaitons être consultés et y exercer une réelle influence.

À trois reprises, l'ARLSC a demandé clairement d'être consultée dans ce dossier, mais l'attitude de la Ville a continué à se dégrader à un tel point qu'elle a même mis de côté dans ce projet l'Apel et Stoneham.

Demandes de l'ARLSC dans ce dossier:

- le 2 juin 2007 à l'adresse de M. Alain Thériault directeur de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles.
- le 6 août 2007 lors de la visite de la ministre Line Beauchamp au lac Saint-Charles une demande publique à l'adresse de M. René Gélinas biologiste et directeur de la division de la qualité du milieu au Service de l'environnement de la Ville de Québec, de M. Michel Lagacé directeur du Service de l'environnement et personnelle ressource de la Ville de Québec et de M. Steve Verret président de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles, qui a été le seul à tenir sa parole en rencontrant l'ARLSC.
- le 5 novembre 2007 par courriel et par l'entremise de leur conseiller municipal Jacques Teasdale à l'attention de M. François Picard Vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec et conseiller en environnement.

Bonne nouvelle!

Tout récemment, L'ARLSC a sollicité directement le nouveau maire de Québec, M. Régis Labeaume. Nous lui avons demandé de nous rencontrer en privé, afin de travailler ensemble sur ce projet de règlement.

Il s'est jusqu'à présent montré très ouvert sur le bien fondé d'une telle rencontre et souhaite adopter une attitude collaboratrice avec ses citoyens riverains.

Nous espérons donc maintenant qu'une rencontre fructueuse aura lieu sous peu et que cette nouvelle attitude envers nous et ceux que nous représentons se propagera ...

... jusqu'aux fonctionnaires de la Ville responsables des plantations!

Le CA de l'ARLSC

Projet de revitalisation des rives

Lac Saint-Charles automne 2007



Photo: Jean-Pascal Lavoie QuébecHebdo

Franc succès

Le projet de revitalisation des rives privées du lac Saint-Charles en collaboration avec le Centre de Formation professionnelle Fierbourg (Secteur vert, horticulture ornementale) a remporté un franc succès cet automne.



Trois terrains du secteur des Épinettes-Rouges ont pu bénéficier de ce projet. Les propriétaires ont été enchantés de l'expérience. Ils ont bénéficié des conseils d'experts, ils ont pu choisir leurs plants parmi une liste d'arbustes adaptés à leur rive, selon leur goût et l'entretien qu'ils requièrent. Ils ont maintenant hâte à l'été prochain afin de profiter de la beauté de leur rive. Plusieurs voisins se sont montrés intéressés à profiter du projet dès cette année, mais malheureusement, faute de temps, nous avons dû refuser leur demande.

Bonne nouvelle !

Pour tous ceux qui regrettent de n'avoir pu profiter du projet cette année, le Centre de formation professionnel Fierbourg s'est montré grandement intéressé à participer de nouveau au projet l'an prochain. Nous aurons donc le plaisir de faire d'autres heureux pour le plus grand bien-être, du lac.

Critères d'éligibilité :

- être membre de l'ARLSC
- posséder une rive privée plus ou moins aménagée

L'ARLSC vous informera des modalités du projet en temps et lieux. Également, n'hésitez pas à vous procurer notre liste-conseil d'arbustes sur notre site Internet <http://pages.ccpcable.com/arlsc> ou faites-en la demande par courriel à arlsc@ccpcable.com

Couverture médiatique

Nous avons aussi profité d'une couverture médiatique des plus élogieuses (télé, radio, journaux) qui a permis de démontrer que les riverains du lac Saint-Charles veulent bien faire leur part dans la mesure où ils font parti d'un ensemble de solutions. Aussi, ce

projet a permis de démontrer qu'une collaboration des riverains est acquise lorsque les travaux se font en partenariat avec eux. En leur fournissant l'assistance nécessaire et en les conseillant dans leur choix d'aménagement, les riverains ont pris plaisir à aménager leur rive tout en agissant pour le mieux-être de la santé du lac qu'ils côtoient chaque jour.

Motivation

À l'ARLSC, nous sommes convaincus qu'une bande riveraine peut ajouter un élément esthétique capable d'apporter de la valeur à une propriété tout en protégeant adéquatement l'environnement du lac et c'est ce que nous entendons prouver par ce projet.



Nicole Gauvin,
Responsable du projet pour l'ARLSC

Lettre à la mairesse



Lors de l'assemblée générale et constituante de l'ARLSC en juin 2007, les membres plantés par la Ville de Québec nous ont demandé de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour contester cette plantation d'arbres devant leur propriété.

Parmi les nombreuses démarches entreprises par l'ARLSC et celles à venir, nous avons demandé aux citoyens de la Ville de Stoneham d'envoyer personnellement une lettre à leur mairesse, Madame Gaétane G. St-Laurent, dans le but de contester la non consultation de ses citoyens riverains dans le dossier de la plantation des bandes riveraines appartenant à la Ville de Québec. L'ARLSC a fait de même et compte solliciter les membres plantés de la Ville de Québec prochainement.

Jusqu'à maintenant, six lettres ont été adressées personnellement à la mairesse et nous encourageons les autres membres de Stoneham en désaccord avec ces plantations à faire de même à l'aide du modèle de lettre que nous vous avons envoyé par courriel.

Dans toutes les démarches que l'ARLSC entreprend, nous comptons énormément sur votre participation, et nous vous en remercions.

C'est important !

Le CA de l'ARLSC

Réponse de la mairesse



Stoneham, le 4 janvier 2008

Madame Mariane Robillard, vice-présidente
Association des riverains du lac Saint-Charles
1855, rue des Épinettes-Rouges
Québec (Québec) G3G 2L4

Objet : Plantation d'arbres par la Ville de Québec

Madame,

Le conseil municipal et moi-même avons pris connaissance de la requête de certains citoyens, propriétaires riverains du lac Saint-Charles, suite à la plantation d'arbres et d'arbustes effectuée par la Ville de Québec.

Nous convenons que la ville de Québec a agi rapidement à mettre en place le projet de reboulement et que celui-ci aurait pu être précédé d'une consultation des riverains. Cependant, après avoir recueilli les informations nécessaires auprès du Service de l'environnement de la Ville de Québec, nous devons admettre que ce moyen, énergique peut-être, est des plus efficaces à la fois comme barrière contre le phosphore et pour freiner le réchauffement de l'eau. La ville de Québec nous a également informés qu'elle a fait les plantations sur sa propriété, en remplacement des bandes boisées disparues avec le temps.

Notre municipalité participe très activement, par ses actions et ses règlements, à la protection des lacs et cours d'eau. Nous sommes impliqués dans tous les débats entourant les réglementations et les programmes mis de l'avant, par divers organismes, pour lutter contre les cyanobactéries et améliorer la qualité de l'eau des rivières Hibou, des Hurons et autres et prévoyons même adopter en 2008, après consultation, une réglementation spécifique sur le reboulement des rives. Vous comprendrez certainement qu'il nous est difficile d'obtenir de la Ville de Québec autre chose que la garantie que ses actions futures se feront en concertation avec tous les intervenants concernés.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer lors de nos consultations et vous remercions de participer à l'effort de sauvegarde du lac Saint-Charles.

La mairesse,

Gaétane G. St-Laurent
Gaétane G. St-Laurent

c. c. : Monsieur Régis Labbeau, maire de la Ville de Québec
Monsieur Michel Lagacé, directeur du Service de l'environnement de la Ville de Québec



325, CHEMIN DU HIBOU, STONEHAM, QUÉBEC G0A 4P0
TÉL.: (418) 848-2381 • TÉLÉCOPIEUR: (418) 848-1748
COURRIEL: maire@villestoneham.com

L'environnement

Un enjeu collectif

Lise et Claude Renaud

Lettre citoyenne

Nous habitons depuis janvier 1985 aux abords du Lac-Saint-Charles. Nous sommes des amants de la nature. Nous avons choisi de nous établir sur les rives du Lac-Saint-Charles, parce qu'il était sain et qu'il avait été protégé de l'envahissement des embarcations motorisées.

Lorsque nous avons pris possession de notre terrain, il n'y avait aucun arbre sur les premiers soixantequinze mètres en bordure du lac, dont une trentaine de mètres appartiennent effectivement à la Ville de Québec. Le gazon régnait en seul maître des lieux. Dès le printemps 1985 nous avons planté une vingtaine d'arbres sur les deux bordures (nord et sud) de notre terrain et de celui de la ville. Le printemps suivant nous avons planté en bordure du lac près de cent arbrisseaux qui nous ont été fournis par l'APEL. Puis au printemps 1987 nous en avons planté une centaine d'autres pour élargir la bordure de verdure sur la rive du lac.

Sensibles au méfait de leur application pour l'environnement, nous avons toujours évité d'utiliser

des fertilisants, des insecticides et des herbicides. Bien que le lac ne subisse aucune dégradation en raison de notre aménagement paysager, en 1995 selon notre souvenir, la Ville de

Québec nous a fait parvenir une lettre enregistrée pour nous enjoindre de ne pas couper la pelouse sur « *son terrain* ». La Ville de Québec a alors planté des érables à sucre, qui sont morts en moins de deux ans, parce qu'ils étaient tout à fait inadaptés au sol humide de ce terrain riverain. Évidemment, nous n'avons pas coupé la pelouse, si ce n'est pour entretenir un sentier d'accès au lac. La Ville de Québec a planté à nouveau quelques conifères vers 1998. Encore une fois, la survie était difficile. Nous avons alors sauvé ceux qui voulaient survivre et en avons planté une dizaine d'autres.

Bon voisinage ?

Notre relation avec l'administration de la Ville de Québec n'est malheureusement pas celle d'un bon voisinage. Comme nos concitoyens riverains, nous percevons une mauvaise attitude de la part de l'administration de la Ville de Québec. La Ville de Québec, dans les faits, ne requiert jamais notre collaboration et ne nous assure pas de la sienne. La Ville de Québec communique avec nous par l'envoi

de lettres enregistrées. Elle agit avec nous, comme si nous étions des malfaiteurs! Le bien-fondé des actions de la Ville ne se justifie pas à nos yeux. Il est établi que la régénération des berges sur une dizaine de mètres s'avère suffisante. Devant une majorité des riverains, la Ville de Québec possède une bande de quelques mètres seulement. Or, devant notre terrain, la Ville est propriétaire d'une bande de plus de trente mètres et, pour des raisons inexpliquées, elle fait la plantation de tout « *son terrain* ». En parlant avec les employés de la Ville de Québec, nous percevons que la protection de l'environnement passe au second plan et que le désir de la Ville a dérivé vers la « *nécessité d'exercer son droit de propriété* ».

Actions citoyennes

Pour améliorer l'esthétique du champ naturel devant notre maison, nous avons planté, en bordure du sentier d'accès au lac et de notre terrain, en 2000, plus d'une trentaine de cèdres et en 2001, une trentaine de rosiers sauvages et de gadelliers. Enfin en 2002, après avoir pris connaissance d'un document sur la protection des plans d'eau, nous avons ensemencé sur le terrain de la ville trois variétés de graminées, particulièrement où les arbres ne peuvent pas croître.

L'environnement

Un enjeu collectif

Lettre citoyenne ... suite ...

En 2005, la plupart des cèdres, plantés cinq ans auparavant, ont été abîmés par la neige trop abondante. Nous avons attaché et soigné des dizaines de branches et sommes parvenus à les sauver tous.

Attitude déplorable

Plutôt que de reconnaître nos efforts en temps et en argent (environ 1200,00\$) pour protéger l'environnement, la Ville, au printemps de cette année, nous adresse à nouveau une lettre enregistrée. L'administration de la Ville de Québec nous traite à nouveau en malfaiteurs. La Ville nous « accuse » principalement d'avoir laissé un cabanon sur « son terrain ». Nous laissons un message sur le répondeur du signataire de la lettre pour lui signaler que ledit cabanon, placé sur le terrain de la Ville par erreur en 1992, avait effectivement été déplacé à leur demande en 1996. Ce fonctionnaire ne retourne pas l'appel et ne donne aucun signe de vie. Pourtant, nous lui avions fourni notre numéro de téléphone, notre adresse de courriel et notre adresse postale. Le technicien, venu planter des arbres en juin, nous informe que l'erreur dudit fonctionnaire était excusable, car «*il avait utilisé un plan de 1995 antérieur au déplacement du cabanon*». Aucune excuse de la part de l'administration; la Ville de Québec

ignore qu'elle agit de façon insultante et déplaisante.

Plantation insensée

En juin 2007, les employés de la ville ont planté une quarantaine d'érables rouges. Une quinzaine sont à plus de trente mètres du lac. Les arbres devaient être plantés à trois mètres d'écart. Or la présence des arbres existants n'a pas été considérée par le technicien responsable de la plantation. Nous avions l'impression que les employés avaient un quota d'arbres à planter. De plus, ce dernier a admis que le terrain était déjà conforme aux exigences de la protection du lac, mais nous a avoué du même souffle qu'il avait pour tâche de «*planter toute la superficie du terrain de la Ville*». La déclaration du technicien ne faisait que corroborer les dires d'une biologiste de la Ville qui, en 2004, nous disait, lors d'une visite du terrain, que plus aucune plantation n'était nécessaire devant notre maison.

Même si nous essayons d'être de bons citoyens, même si nous avons la conviction d'être pleinement respectueux de l'environnement et même si nous sommes toujours disposés à collaborer avec notre voisine la Ville, force est d'admettre que nous craignons d'être à nouveau agressés par l'administration de la

Ville de Québec. À quand la prochaine lettre enregistrée? D'ailleurs, la Ville, par la bouche de ses fonctionnaires, se plaît à menacer les riverains «*de dresser une clôture en bordure de leur terrain*». D'ailleurs, le fait d'écrire ce que nous pensons entraînera-t-il l'édification d'une clôture et la perte d'accès au lac en guise de représailles? L'avenir le dira. Il serait déplorable que nous perdions confiance en l'administration de la Ville. Pourtant, dans les assemblées publiques, la Ville de Québec, par l'entremise de ses conseillers municipaux et de ses cadres, affirmait au printemps dernier «*qu'elle requiert la collaboration des riverains pour la sauvegarde du lac et qu'elle les assure de la sienne*»!

L'environnement est un enjeu collectif. Espérons que notre ville saura adopter enfin une bonne attitude, cesser de nous menacer, requérir notre collaboration, communiquer avec nous et nous associer au plan de lutte à la pollution de notre beau lac Saint-Charles.

Lise et Claude Renaud
Riverains du lac Saint-Charles et membres de l'ARLSC